



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Innergex énergie renouvelable annonce ses résultats du deuxième trimestre de 2010

- Hausse du BAIIA de 13,6 M\$ à 18,8 M\$ à la suite du regroupement stratégique
- Début des travaux de construction de trois parcs éoliens représentant une puissance installée nette totale de 103 MW
- Contrats d'achat d'électricité approuvés pour les projets hydroélectriques d'Upper Lillooet, de Boulder Creek et de North Creek (75 MW net)
- Soumission de huit projets éoliens de 24,6 MW chacun dans le cadre de l'appel d'offres pour la production de 250 MW d'énergie éolienne d'Hydro-Québec Distribution

LONGUEUIL, Québec, le 12 août 2010 – Innergex énergie renouvelable inc. (INE à la Bourse de Toronto) (« Innergex » ou la « société »), publie aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le deuxième trimestre et pour le semestre terminés le 30 juin 2010.

Résultats d'exploitation

Points saillants <i>(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire et pour les montants par actions)</i>	Période de trois mois terminée le 30 juin 2010	Période de trois mois terminée le 30 juin 2009	Période de six mois terminée le 30 juin 2010	Période de six mois terminée le 30 juin 2009
	\$	\$	\$	\$
Production (MWh)	369 753	247 764	527 419	411 676
Moyennes à long terme (MWh)	416 853	255 336	585 788	422 265
Produits d'exploitation	24 824	16 519	38 375	30 460
BAIIA	18 767	13 555	29 475	24 645
(Perte nette) bénéfice net	(6 524)	13 353	(7 023)	16 372
(Perte nette) bénéfice net par action	(0,11)	0,31	(0,14)	0,38
Bénéfice net ajusté	3 803	4 722	5 480	7 177
Bénéfice net ajusté par action	0,06	0,11	0,11	0,17

Pour le deuxième trimestre de 2010, Innergex a enregistré des produits d'exploitation et un BAIIA supérieurs à ceux de la période correspondante de 2009. Cette hausse découle du nombre accru d'installations exploitées par Innergex en 2010 comparativement à 2009, à la suite du regroupement d'Innergex Énergie, Fonds de revenu (le « Fonds ») et de la société, le 29 mars 2010.

L'augmentation des produits a été en partie pondérée par une réduction des niveaux de production des installations détenues par le Fonds avant le regroupement. De plus, la centrale Ashlu Creek a été en arrêt du 28 février 2010 au 17 avril 2010, afin de permettre l'inspection du tunnel et les travaux d'amélioration qui en ont découlé.

Comme l'explique Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex : « La production d'énergie moins importante que prévue au cours du deuxième trimestre de 2010 est principalement attribuable à de mauvaises conditions climatiques. Selon notre expérience, nous nous attendons à ce que les conditions météo retournent à leurs moyennes à long terme estimées. »

Bénéfice net ajusté

Innergex est d'avis que le bénéfice net ajusté constitue une information additionnelle importante pour le lecteur, car il fournit une mesure de la rentabilité qui exclut certains éléments qui n'ont aucune incidence sur l'encaisse. Le bénéfice net ajusté exclut les gains et pertes de change non réalisés, les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés ainsi que l'impôt futur y afférent. Le cas échéant, il exclut également les éléments non récurrents. Innergex calcule le bénéfice net ajusté de la manière décrite comme suit :

Bénéfice net ajusté (en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire et pour les montants par actions)	Période de trois mois terminée le 30 juin 2010	Période de trois mois terminée le 30 juin 2009	Période de six mois terminée le 30 juin 2010	Période de six mois terminée le 30 juin 2009
	\$	\$	\$	\$
(Perte nette) bénéfice net	(6 524)	13 353	(7 023)	16 372
Ajouter (déduire) :				
Charge autre qu'en espèces liée à l'entente de redevances	-	-	983	-
Perte nette non réalisée (gain net non réalisé) sur instruments financiers dérivés	14 102	(11 197)	16 142	(11 771)
Perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	44	(233)	2	(136)
Impôts futurs y afférents	(3 819)	2 799	(4 624)	2 712
Bénéfice net ajusté	3 803	4 722	5 480	7 177
Bénéfice net ajusté par action (\$ par action – résultat de base)	0,06	0,11	0,11	0,17

Malgré une hausse des produits et du BAIIA pour le deuxième trimestre et pour le semestre terminés le 30 juin 2010, le bénéfice net ajusté a reculé par rapport à celui enregistré en 2009. Ce recul est principalement attribuable aux augmentations de l'intérêt de la dette à long terme et des débetures convertibles, de l'amortissement, des frais généraux et administratifs, ainsi que des charges liées aux projets potentiels.

Projets en construction

Les travaux commencent à Montagne-Sèche et Gros-Morne phases I et II

« Au cours du deuxième trimestre de 2010, nous avons commencé les travaux de construction de trois parcs éoliens au Québec et nous nous attendons, comme prévu, à augmenter notre capacité de production d'ici décembre 2011, lorsque les projets Montagne-Sèche de 58,5 MW et Gros-Morne phase I de 100,5 MW seront terminés », souligne Michel Letellier. Aussi en cours, les travaux du projet Gros-Morne phase II de 111 MW devraient être terminés d'ici décembre 2012. Ils consistent actuellement en déboisement, en construction de route et en préparation du site pour les sous-stations et les fondations.

Au deuxième trimestre de 2010, Innergex a reçu une offre de souscription d'un syndicat de prêteurs en vue du financement de ces projets par emprunt à long terme. Compte tenu du calendrier de sorties de fonds associées à ces projets, aucun retrait en vertu des facilités de crédit ne serait nécessaire avant la mi-2011. En raison de l'amélioration des conjonctures des marchés en ce qui a trait au financement de projets, Innergex a décidé d'attendre jusqu'à la fin de 2010 pour conclure une entente de crédit avec le syndicat de prêteurs.

Projets en développement

Boulder Creek, North Creek et Upper Lillooet

Le 3 juin 2010, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a entériné le *Clean Energy Act*, confirmant l'approbation des trois contrats d'achat d'électricité pour les projets hydroélectriques Upper Lillooet (49,3 MW net), Boulder Creek (15,3 MW net) et North Creek (10,7 MW net), soumis dans le cadre de la demande de propositions *Clean Power Call 2008* de BC Hydro pour l'acquisition d'énergie propre. Les contrats d'achat d'électricité permettent à la société de commencer la phase de développement des projets. Innergex prévoit commencer l'exploitation commerciale de Boulder Creek en 2015; pour ce qui est de North Creek et d'Upper Lillooet, ce sera en 2016.

Flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation et distributions

Pour le deuxième trimestre de 2010, les activités d'exploitation d'Innergex ont généré des flux de trésorerie ajustés de 13,8 M\$ (9,2 M\$ en 2009) et les dividendes déclarés ont totalisé 8,8 M\$ (7,4 M\$ en 2009), ou 0,15 \$ par action (0,17 \$ en 2009). Pour le semestre terminé le 30 juin 2010, les activités d'exploitation d'Innergex ont généré des flux de trésorerie ajustés de 22,3 M\$ (17,2 M\$ en 2009) et les dividendes déclarés ont totalisé 16,1 M\$ (14,7 M\$ en 2009), ou 0,32 \$ par action (0,34 \$ en 2009).

Déclaration de dividende

Innergex prévoit verser un dividende de 0,58 \$ par action par année, payable trimestriellement. Le dividende du troisième trimestre d'une valeur de 0,145 \$ par action sera versé le 15 octobre 2010 aux actionnaires inscrits le 30 septembre 2010.

Événements subséquents

Appel d'offres Hydro-Québec Distribution pour la production de 250 MW d'énergie éolienne communautaire

Le 6 juillet 2010, Innergex a soumis huit projets de production d'énergie éolienne à Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres pour la production de 250 MW d'énergie éolienne en partenariat avec les communautés. Les contrats d'achat d'électricité devraient être attribués avant la fin de 2010. Chacun des projets soumis a une puissance installée de 24,6 MW et leurs mises en service respectives devraient commencer en décembre 2013.

Programme d'offre standard de BC Hydro

Le 15 juillet 2010, BC Hydro a publié ses recommandations touchant la mise à jour et les modifications à apporter à son programme d'offre standard. BC Hydro recommande, entre autres, d'augmenter les tarifs et la puissance permise de 9,9 MW à 15,0 MW. Innergex évalue actuellement l'incidence de cette annonce, car certains de ses projets potentiels pourraient être soumis dans le cadre de ce programme.

Innergex énergie renouvelable inc. est un important promoteur, propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord. L'équipe de direction d'Innergex est active au sein de l'industrie de l'énergie renouvelable depuis 1990. Innergex détient un portefeuille de projets qui se compose : i) de participations dans 17 centrales en exploitation d'une puissance installée nette globale de 326 MW; ii) de participations dans 7 projets en développement d'une puissance installée nette globale de 203 MW et ayant des contrats d'achat d'électricité; et iii) de projets potentiels de plus de 2 000 MW (net).

Les états financiers consolidés non vérifiés et le rapport de gestion de la société peuvent être téléchargés du site Internet d'Innergex, à l'adresse : www.innergex.com, ainsi que du site Internet de SEDAR, à l'adresse : www.sedar.com.

MESURES NON RECONNUES EN VERTU DES PCGR AU CANADA

Certains indicateurs utilisés dans ce communiqué ne sont pas des mesures reconnues selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR »), et pourraient, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Innergex croit que ces indicateurs constituent une information additionnelle importante puisqu'ils fournissent à la direction et aux lecteurs des renseignements sur le niveau de sa production et sa capacité à générer des fonds. La société croit également qu'ils facilitent les comparaisons entre les périodes.

MISE EN GARDE AU SUJET DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

En vue d'informer les actionnaires et les investisseurs éventuels sur les perspectives d'avenir d'Innergex, ce communiqué peut contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières (les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « plans », « budgets », « estimer », « projeter », « planifier » et d'autres termes semblables indiquant que certains événements se produiront. Ces énoncés prospectifs expriment, en date du présent communiqué, les estimations, prévisions, projections, attentes ou opinions de la société à l'égard d'événements ou de résultats futurs. Ils sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants, de sorte que les résultats ou le rendement réel de la société pourraient différer sensiblement des résultats ou du rendement prévisionnels exprimés ou présentés dans de tels énoncés prospectifs. Les risques et incertitudes importants qui pourraient faire différer de façon significative les résultats réels et les événements futurs des attentes actuelles exprimées dans le présent communiqué comprennent : (i) la mise en œuvre de la stratégie, (ii) les ressources en capital, (iii) les instruments financiers dérivés, (iv) la crise économique et financière actuelle, (v) le régime hydrologique et éolien, (vi) la construction et la conception, (vii) l'aménagement de nouvelles centrales, (viii) le rendement des projets, (ix) le bris d'équipement, (x) le taux d'intérêt et le risque lié au refinancement, (xi) l'effet de levier financier et les clauses restrictives, (xii) la convention de séparation et (xiii) les relations avec les services d'utilités publiques. Bien que la société estime que les attentes suscitées par ces énoncés prospectifs sont basées sur des fondements et des hypothèses valables et raisonnables, il existe un risque que ces énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs du présent communiqué sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs, qu'ils soient écrits ou verbaux, imputables à la société ou à une personne qui agit en son nom, sont expressément présentés sous réserve de ces avertissements. La société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ces énoncés prospectifs pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date du présent communiqué à moins que la loi ne l'exige.

-30 -

Renseignements :

Mme Edith Ducharme, LL.L.
Directrice, Communications financières et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 222
Courriel : educharme@innergex.com

M. Jean Trudel, MBA
Vice-président, Finances et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 252
Courriel : jtrudel@innergex.com

Site Internet : www.innergex.com